



AG2R LA MONDIALE
GESTION D'ACTIFS

Rapport sur le dialogue et le vote 2017

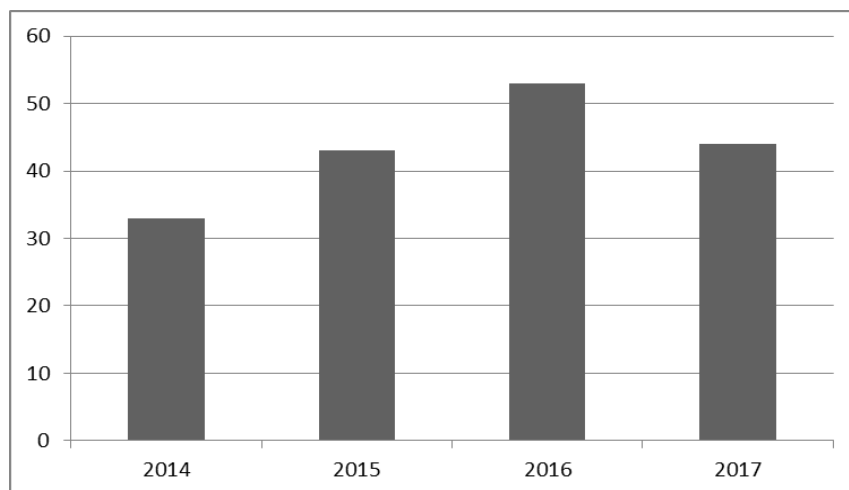
sur les actions détenues par les OPC

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Directoire du 6
avril 2018 et le Conseil de surveillance d'AG2R LA MONDIALE
GESTION D'ACTIFS le 24/04/2018

Analystes ISR
AG2R LA MONDIALE
Rédigé le 21/03/18

Dialogue avec les émetteurs

Nombre d'entreprises rencontrées par année

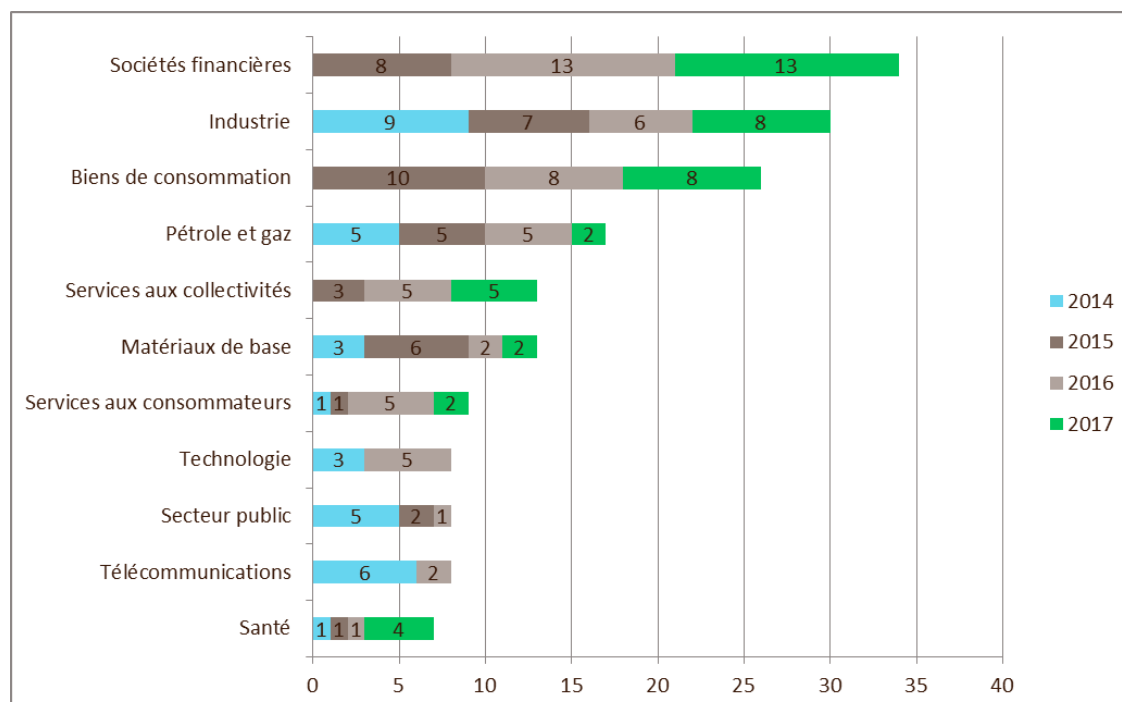


L'équipe d'analyse ISR de la Direction des Investissements et du Financement a rencontré 173 émetteurs en 4 ans. Les thèmes abordés lors de ces rencontres ont trait aux principaux enjeux ESG du secteur d'activité de l'entreprise : environnementaux (stratégie climat notamment), sociaux et de gouvernance.

En raison de la part importante des investissements dans le secteur financier et du nombre d'acteurs qui le composent, celui-ci représente un quart des rencontres.

AG2R LA MONDIALE a collaboré en 2017 avec Carbone 4 sur une campagne de dialogue avec les émetteurs financiers afin d'élaborer une méthodologie de mesure des émissions de CO2 sur toute la chaîne de valeur, un sujet encore méconnu pour ce secteur.

Répartition des entreprises rencontrées par secteur d'activité



Exercice des droits de vote en assemblée générale d'actionnaires

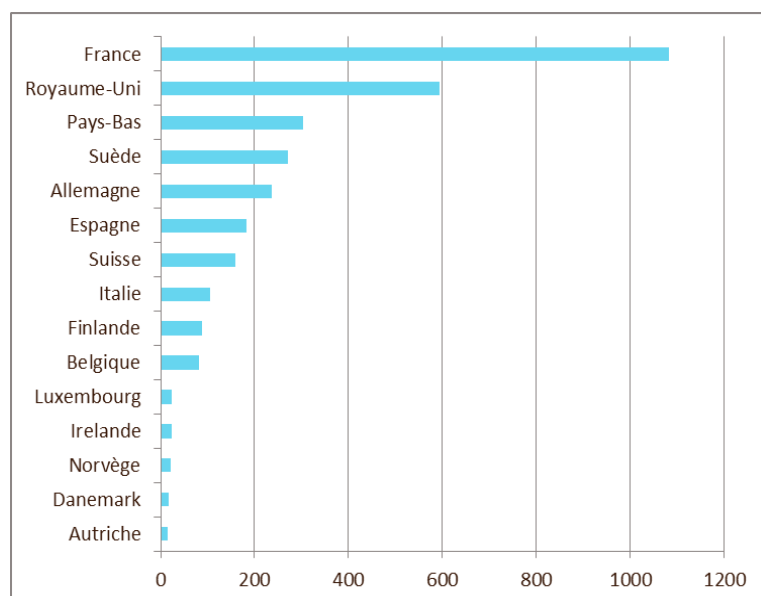
Ce rapport répond aux obligations du Livre III, Titre I, Chapitre IV, Section 8, Sous-section 3, Article 314-101 du Règlement général de l'AMF¹ et Livre V, Titre III, Chapitre III, Section 5, Sous-section 2, Article L533-22 du Code Monétaire et Financier de rendre compte des conditions dans lesquelles la société de gestion a exercé les droits de vote.

En tant que détenteur de titres de propriété de l'entreprise, les OPC² d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS disposent de droits de vote en assemblée générale. AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS les exerce dans le respect de sa politique qui est à disposition des porteurs de parts, au siège et sur son site internet (www.ag2rlamondiale-ga.fr).

1 - TAUX DE PARTICIPATION

En 2017, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS a exercé ses droits de vote lors des assemblées générales de 159 sociétés sur 175 où la société était susceptible de les exercer car elle détenait des droits de vote, soit 2 641 résolutions. La cause principale d'absence de vote est la difficulté juridique rencontrée en Suisse et en Suède.

La société de gestion a ainsi voté à 91% des assemblées générales pour lesquelles elle détenait des droits.



AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS exerce ses droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC (OPCVM³ et FIA⁴) dont elle assure la gestion. Ces OPC ne pratiquent

¹ Autorité des Marchés Financiers

² Organisme de Placement Collectif

³ Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

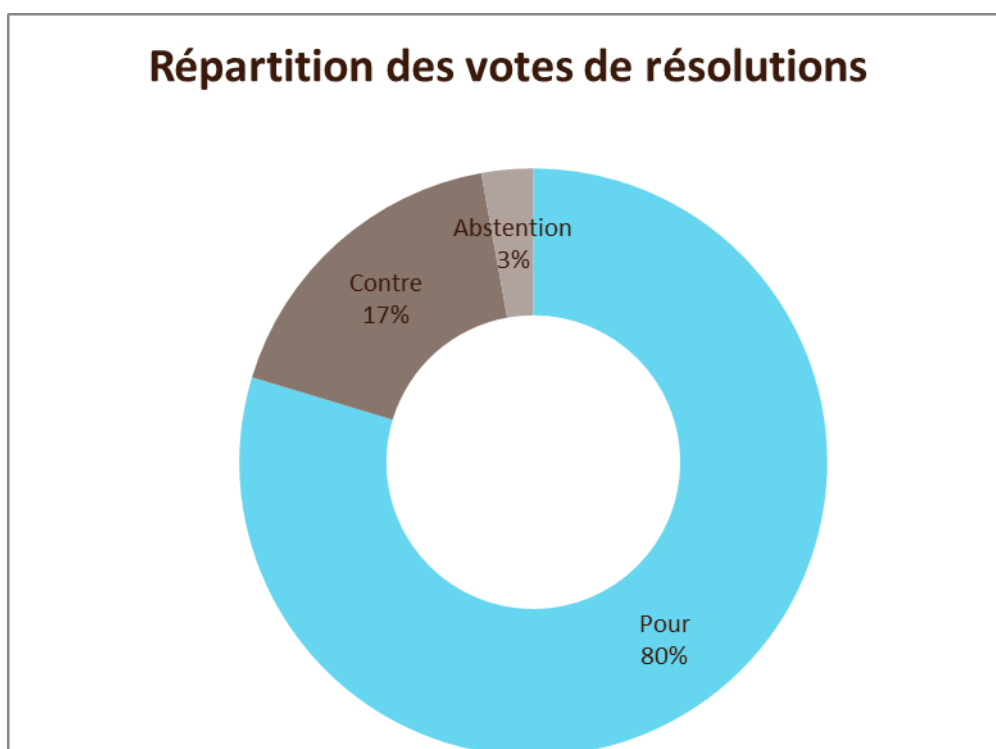
pas le prêt de titres. AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS se réserve le droit de ne pas exercer les droits de votes dans certains cas particuliers : blocage des titres, coûts excessifs ou procédures trop contraignantes.

2 - VOTES D'OPPOSITION

2.1 - Statistiques de vote

En 2017, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS a voté en faveur de 2104 résolutions, a voté contre dans 462 cas et s'est abstenue 75 fois.

Au total, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS a exprimé au moins un vote contre ou une abstention dans les résolutions de 134 sociétés, soit 77% d'entre elles.

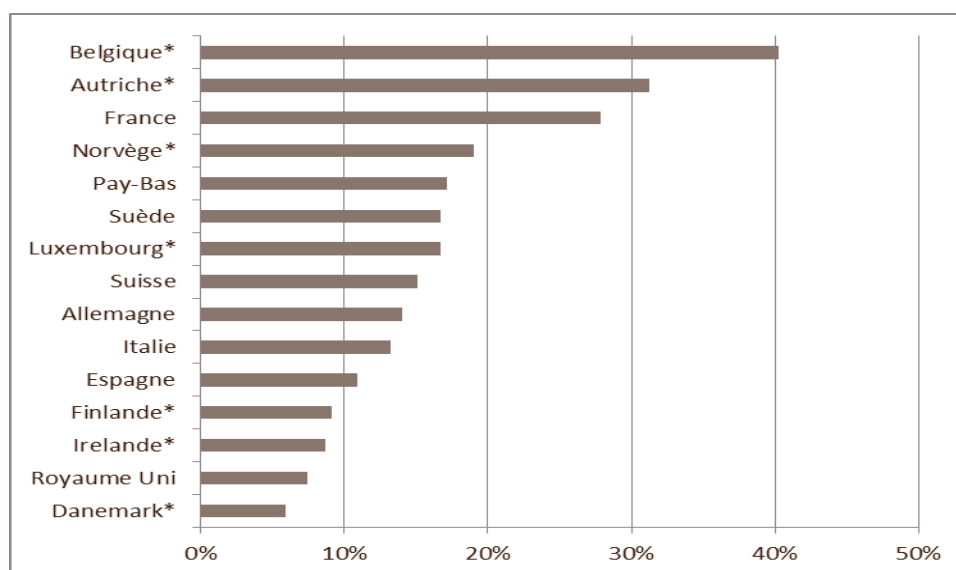


2.2 - Répartition géographique

En France, le taux d'opposition est de 28% et de 14% dans le reste de l'Europe (hors France).

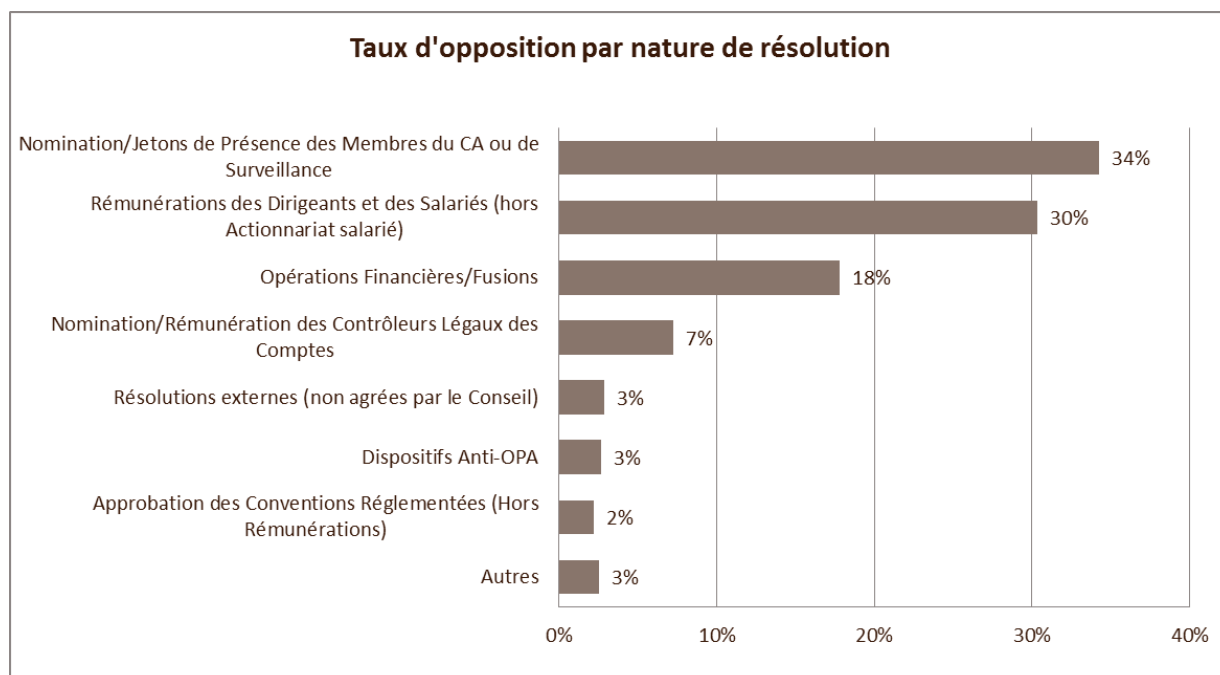
Le taux d'opposition varie fortement selon les pays avec des résultats peu représentatifs pour certains pays où des votes ont été émis pour moins d'une centaine de résolutions (* dans le graphique ci-dessous).

⁴ Fonds d'Investissement Alternatifs



2.3 - Nature des résolutions

Sur les 537 résolutions auxquelles AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS s'est opposé ou abstenu en 2017, 34% concernent la nomination et réélection des administrateurs et 30% la rémunération.



3 - VOTES NON EXERCES

La société de gestion n'a pas voté à 16 Assemblées générales, principalement en Suisse et en Suède en raison de procédures de vote particulièrement contraignantes. Ce cas de figure est prévu par la politique de vote.

4 - DEROGATION A LA POLITIQUE DE VOTE

La société de gestion a dérogé aux principes de sa politique de vote en 2017 pour 6 résolutions (0,2% des résolutions) en raison d'erreurs de saisie.

5 - SITUATIONS DE CONFLIT D'INTERET

Aucune situation de conflit d'intérêt n'a été rencontrée à l'occasion de l'exercice des droits de vote au cours de l'année 2017.

6 - MISE A DISPOSITION DU DETAIL DES VOTES

Conformément à l'article 314-102 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion met à disposition des porteurs de parts ou d'actions d'OPC qui en font la demande une information relative à l'exercice des droits de vote pour chaque assemblée générale, au travers des documents suivants :

- un fichier statistique répertoriant tous les votes classés par thèmes
- un bilan des votes 2017 qui est construit de la manière suivante : date de l'assemblée générale – nom de l'émetteur – nombre d'approbations relativement au nombre total de résolutions (ou approbation de l'intégralité des résolutions) – explication des votes contre.

Le porteur devra justifier de la détention d'un OPC de la société de gestion sur l'année 2017 et seules les résolutions concernant les OPC détenus par le porteur lui seront communiquées.

*

*

*